

## CHARTRE ÉTHIQUE DU PROGRAMME DE MENTORAT MEWEM BELGIQUE

Le succès du programme repose sur le respect d'un code de déontologie qui permet le bon déroulement de la relation entre la mentore et sa mentorée. Ces dernières, en choisissant d'intégrer le programme de mentorat, ont pris connaissance des valeurs de MEWEM et les partagent.

### 1- LES PARTIES PRENANTES

La mentore est avant tout une guide légitime par l'expérience acquise. Elle aide à prendre du recul, soulève certains points, suscite la réflexion, aide à la prise de décision, accompagne et motive. Elle intervient sur le comportement, l'attitude, le savoir-être. Les réponses aux questionnements de la mentorée trouvent leur source dans l'expérience quotidienne de la mentore.

La mentorée est une femme\* qui souhaite créer son entreprise ou qui est à la tête de sa structure et qui souhaite la développer. En tant que novice, elle doit faire face à des défis auxquels elle n'est pas forcément préparée. Au contact de la mentore, elle bénéficie d'une expérience riche qui lui permet de développer son projet professionnel.

Wallonie-Bruxelles Musiques coordonne et assure le suivi du programme de mentorat. WBM est l'agence référente pour toutes les questions liées à la relation entre les mentores et mentorées. WBM est également chargée d'évaluer les différentes étapes du programme et d'animer le réseau des mentores et des mentorées.

### 2- LES ENGAGEMENTS DE WALLONIE-BRUXELLES MUSIQUE, DE LA MENTORE ET DE LA MENTORÉE

#### WBM s'engage à :

- Donner à la mentore et à la mentorée une information claire sur le fonctionnement du programme de mentorat et ses valeurs.
- Être disponible pour la mentore et la mentorée si celles-ci en formulent la demande.
- Mettre en place l'accompagnement et le suivi nécessaire au bon fonctionnement du programme.
- Permettre à la mentore de bénéficier d'une formation dans le cadre de son rôle d'accompagnatrice.

#### La mentorée s'engage à :

- Identifier précisément ses attentes et motivations de sa participation au programme.
- Honorer ses rendez-vous et en cas d'empêchement dû à une contrainte majeure, prévenir sa mentore à l'avance et reprendre l'initiative du rendez-vous dans les jours qui suivent.
- Participer aux ateliers collectifs mensuels mis en place et pris en charge financièrement par WBM.
- S'investir avec sérieux et conviction dans la relation de mentorat.
- Reconnaître et respecter la valeur de l'investissement de la mentore qui s'engage bénévolement dans le programme.
- Respecter une totale confidentialité des échanges avec sa mentore.

## **La mentore s'engage à :**

- assurer un échange régulier avec la mentorée selon les modalités fixées d'un commun accord dans l'entente de mentorat.
- transmettre son expérience, guider la mentorée sur les questions qu'elle se pose avec bienveillance.
- respecter une totale confidentialité des échanges avec sa mentorée.
- honorer ses rendez-vous, prévenir la mentorée en cas d'empêchement et reprendre l'initiative du rendez-vous dans les jours qui suivent.
- participer autant que possible aux ateliers de formation proposés aux binômes par WBM.

La relation de mentorat a un caractère confidentiel. Pour autant, **mentores et mentorées acceptent de partager le contenu de leur expérience avec WBM lors des évaluations du programme.** Aussi, dans le cadre de leur relation en binôme, elles s'efforceront d'effectuer un suivi méthodique en utilisant un support écrit (un carnet de bord par exemple). Ce support leur permettra de préciser les sujets traités, les progrès réalisés, les points forts, les difficultés rencontrées ou toute autre information permettant d'évaluer la relation de mentorat.

## **3- PRINCIPES ÉTHIQUES DE LA RELATION DE MENTORAT**

### **Une relation basée sur un respect mutuel :**

- La mentore et WBM doivent agir de manière à faire de l'intérêt de la mentorée une priorité.
- Si une mentore n'est pas en mesure de poursuivre son engagement, elle devra en informer WBM qui prendra les mesures appropriées.
- Si la mentorée souhaite mettre un terme à son engagement, elle devra en informer WBM (à qui elle présentera les raisons de la rupture de son engagement) et sa mentore, dans les plus brefs délais.

### **Une relation qui exclut les conflits d'intérêt :**

- Les mentores s'engagent à ne pas instrumentaliser leur position au sein du programme MEWEM, et s'interdisent d'en faire un levier de développement pour leurs affaires.

### **Une relation désintéressée basée sur le bénévolat :**

- Si la mentore, en tant que bénévole, ne peut accepter aucune compensation ou rémunération en retour de son travail d'accompagnement, elle pourra néanmoins recevoir un dédommagement pour les frais occasionnés par sa participation.
- La mentorée ne sollicitera en aucun cas une aide financière de la part de sa mentore.

### **Une relation de confiance :**

- La mentore et la mentorée se garantissent mutuellement la confidentialité des échanges. Elles s'engagent à ne jamais faire usage des informations transmises dans le cadre du programme dans le but de nuire à l'autre partie.
- La mentorée fait confiance à sa mentore, elle partage ses attentes, ses questionnements et ses difficultés éventuelles. Elle communique également ses réussites et lui fournit les éléments nécessaires à l'appréciation de sa situation.

## **Une relation responsable :**

- Devenir mentore ou mentorée est un acte de décision libre. Le programme MEWEM est basé sur le volontariat des participantes. Ces dernières s'engagent à réserver une disponibilité suffisante (compatible avec leurs contraintes professionnelles) pour assurer un accompagnement de qualité et participer aux rencontres organisées à leur attention par WBM.
- La mentorée tient compte des conseils et des informations de sa mentore et celle-ci ne peut être tenue responsable des choix effectués. La mentorée reste la seule personne décisionnaire quant aux activités de son projet professionnel.

## **Une relation équilibrée et réciproque :**

- La mentore exclut tout rapport hiérarchique ou de pouvoir, il ne s'agit pas d'un transfert unilatéral d'expérience mais bien d'un partage dans une relation réciproquement enrichissante.

Les parties ont lu le présent document et le comprennent, connaissent les limites, leurs responsabilités mutuelles, et les conditions du succès de cette démarche. Elles connaissent le rôle du/de la coordinateur.ice au sein de WBM, savent qu'elles peuvent l'interpeller et lui demander un rendez-vous si nécessaire.

Date :

Lieu :

Signature de la mentore :

Signature de la mentorée :

Signature de WBM :